



# Commune de SCHERWILLER

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2011

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 08 juin 2011 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 08 juin 2011 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mmes Mireille BIMBOES, Régine DIETRICH, MM. Philippe SCHEIBLING, Marc HEIMBURGER, François WACH, Adjoint au Maire ; MM. Philippe SIMLER et Philippe VOLK, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Pierrette LACOMBE, Brigitte KEMPF, Carine SCHUTZ, MM. Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Damien SOHLER, Pierre BURGER, Serge MATHIS, Conseillers Municipaux.

MM. Maurice RIESTER, Didier ROECKEL et Mme Claudine Zipper Conseillers Municipaux sont absents.

MM. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire, Stéphane WEISHARD, Conseiller Municipal Délégué et Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal sont absents et excusés.

M. Stéphane WEISHARD a donné procuration à M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ; M. Bernard MARTIN a donné procuration à M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal ; M. Dominique WAEGELL a donné procuration à M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire.

Membres en exercice : **22** Présents : **16** Absents et excusés : **6** Procurations : **3**

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DESIGNE** Mme Carine SCHUTZ, secrétaire de séance

Mme Véronique KALT, Directrice Générale des Services, assurera le secrétariat administratif.

## **38.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2011**

Le procès-verbal, préalablement et intégralement diffusé est modifié comme suit sur demande de M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal :

### **37.3 ADMINISTRATION GENERALE**

#### **A. Arrêt de la Centrale de Fessenheim – Motion**

[...]

Par ailleurs, il indique que s'il y avait arrêt du site de Fessenheim, il ne serait pas le site de démantèlement pilote. En effet, la centrale de Chooz mise en service en 1967 a été arrêtée en 1991 et son démantèlement est en cours.

[...]

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Outre la modification précitée le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance du 26 mai 2011.

## **38.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE**

- Décision municipale en date du 26 mai 2011, portant organisation d'une consultation relative à la fourniture et l'installation du matériel informatique.
- Décision municipale en date du 1<sup>er</sup> juin 2011, portant attribution de la peinture pour marquage de route à la société SIGNALISATION NOUVEL HORIZON, pour un montant de 1.061,15 € TTC.
- Décision municipale en date du 06 juin 2011, portant attribution de la commande de Fioul domestique à la société MUTSCHLER-BISCHOFF de OBERNAI. Les prix unitaires étant de :
  - Fioul domestique – 0,785 € TTC/litre
  - Gasoil blanc – 1,306 € TTC/litrePrix total estimatif pour 6400 litres de fioul et 1200 litres de gasoil : 6.591,20 € TTC.

## **38.3 VOIRIE URBAINE**

### **Programme des travaux 2011**

#### **Attribution – signature des marchés**

**Rapporteur : M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire**

Par délibérations du 23 mars 2011 et du 19 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé :

- **L'entretien de la voirie urbaine 2011 (Lot 1)** : c'est-à-dire, la réfection partielle des rues faïencées au PATA (Point à Temps Automatique) consistant en la mise en place d'émulsion de bitume avec des gravillons lavés.  
Les travaux étaient estimés à **13.000 €TTC**.
- **L'aménagement de la Route d'Ebersheim – RD81 côté Nord (Lot 2)** : c'est-à-dire, la découpe d'enrobés, mise en œuvre de concassé et béton, bitume, pose de bordures et caniveaux, de files de pavés, mise à niveau des regards, avaloirs, chambres et peinture sur chaussée.  
Les travaux étaient estimés à **23.000 €TTC**.

Au vu des résultats de la consultation, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'attribuer le lot 1** à l'entreprise VOGEL de SCHERWILLER classée en n° 1 et ceci pour un montant de 9.412,88 €HT soit **11.257,80 € TTC** ;
- **D'attribuer le lot 2** à l'entreprise VOGEL de SCHERWILLER et ceci pour un montant de 19.115,87 €HT soit **22.862,57 € TTC** ;
- **D'autoriser** le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces afférentes.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, rappelle que l'intervention route d'Ebersheim sera programmée en fonction de l'intervention du Conseil Général du Bas-Rhin qui procèdera au renouvellement de la couche de roulement de la RD81.

L'intervention de la Collectivité des Communes de Sélestat concernera l'espace entre le bord de chaussée et les propriétés privées, soit une bande de 3 à 4 mètres de large.

Les interventions permettront une amélioration sensible de l'entrée d'agglomération côté Nord. Il est rappelé que la contre-allée côté Sud a été aménagée en août 2010.

M. François WACH souligne que le projet du SCOT a relevé et confirmé la nécessité de l'aménagement de cette entrée Est.

A M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, suggérant une intervention auprès des services SNCF en vue de supprimer la sur-hauteur côté Est de la voie SNCF. M. Philippe SCHEIBLING indique que le nécessaire a déjà été fait.

Le Maire souhaite que très rapidement, après réalisation du plan définitif d'aménagement, contact soit pris auprès des riverains concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE LE LOT 1** à l'entreprise VOGEL de SCHERWILLER classée en n° 1 et ceci pour un montant de 9.412,88 €HT soit **11.257,80 € TTC** ;
- **ATTRIBUE LE LOT 2** à l'entreprise VOGEL de SCHERWILLER et ceci pour un montant de 19.115,87 €HT soit **22.862,57 € TTC** ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces afférentes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **38.4 COMMUNICATIONS**

Sans objet.

## **38.5 VŒUX**

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Secrétaire de séance  
Mme Carine SCHUTZ

Le Maire  
André BOESCH